

Offre d'emploi

Responsable du café du Paradis

La Coopérative de solidarité Paradis est une infrastructure culturelle. Fondée en 2005 par différents organismes de la région, elle est un organisme à but non lucratif, un espace de travail, de diffusion, de création et de concertation artistique ayant comme mandat de soutenir l'ensemble de la communauté en rendant ses lieux accessibles et ses services à toutes et à tous.

Le Café est le lieu d'accueil du Paradis. Il est ouvert lors d'événements et on y vend de l'alcool des jus, du café et des grignotines. En étroite collaboration avec l'équipe du Paradis, le responsable café planifie, organise et contrôle le fonctionnement du Café en vue de maintenir la qualité des services, d'assurer la satisfaction des clients et d'établir un climat de travail valorisant pour les employés à l'accueil.

Principales fonctions

- Mettre en place et appliquer les activités promotionnelles ;
- Gestion d'inventaire et commande de stock ;
- Gestion des employés à l'accueil (supervision, embauche, formation, horaire, communication) ;
- Maîtriser et mettre à jour les systèmes de paiement ;
- Assurer le contrôle des dépôts de la petite caisse ;
- Gestion de l'équipement, du matériel et du mobilier ;
- Travailler en collaboration avec les autres secteurs de l'entreprise (diffusion de concerts, location de salles, etc.) ;
- Être présent aux heures de grande affluence.

Conditions

Horaire variable de jour, de soir et fin de semaine en fonction des activités.

Temps partiel (10 à 15 heures/semaine). Salaire à discuter.

Entrée en fonction le lundi 16 octobre.

Qualifications requises

- Intérêt pour le milieu culturel et communautaire ;
- Excellente maîtrise du français et connaissance de l'anglais ;
- Excellent sens du relationnel ;
- Sens de l'initiative, rigueur et discrétion ;
- Polyvalence et autonomie ;
- Flexibilité d'horaire ;
- Connaissances des logiciels de la suite Office ou équivalents ;
- Connaissance des logiciels Photoshop, Illustrator et/ou Sage Simple Comptable un atout ;
- Permis de conduire de Classe 5 (véhicule de promenade) et pouvoir disposer d'une voiture un atout.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur C.V. accompagné d'une lettre de motivation par courriel à direction@coop-paradis.com au plus tard le vendredi 6 octobre à 17h00.

Nous communiquerons uniquement avec les candidat(e)s retenu(e)s.